

Horaires

MAIRIE :

Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 16h30.

CYBERCOMMUNE :

Mardi : 15h30 à 18h

Mercredi : 10h à 12h et 16h à 19h

Judi : 15h30 à 18h

Vendredi : 15h30 à 18h

Samedi : 10h à 12h et 14h à 17h.

OFFICE DE TOURISME

Du lundi au samedi :

9h30-12h et 14h-18h

Du 1er au 15 septembre :

du mardi au samedi :

9h30-12h et 14h-17h.

CAF :

En mairie, le mardi de 9h à 11h30.

SECURITE SOCIALE :

En mairie, le mardi de 9h à 12h.

Permanences des élus

Tous les adjoints sont disponibles sur rendez-vous. 02 96 74 84 01.

Il vous suffit de téléphoner à la mairie pour prendre rendez-vous ou par courriel. De plus, vous pourrez rencontrer en mairie

- Yves BRIENS : le mardi de 9h à 12h.
- Daniel THORAVALE : le mercredi de 16h30 à 18h.
- Raymond BLEVAT : le mardi de 9h à 12h.
- Michel CARLUEC : le mercredi de 14h à 16h30.
- Catherine LE JEAN : le mercredi de 10h à 11h.
- Isabelle MAURIN : le jeudi de 14h à 16h.
- Fabienne MACADRE : Tous les jeudi de 14h à 16h.

Des WChiens à Quintin • M. Carluéc

adjoint à la citoyenneté

Nous vous annonçons dans le Petit Quintinai de novembre N°296 qu'un projet de toilettes pour chiens, réalisé par nos services techniques, était lancé.



Voici que le premier WC pour chiens vient d'être livré.

Il a été installé près de l'étang de Quintin afin que les déjections de amis à quatre pattes ne viennent plus souiller les allées et les pelouses fréquentées par les promeneurs.

Ce premier exemplaire de WChien est une sorte de prototype. Conçu dans le même style que le reste du mobilier urbain, il devra subir une phase de test afin d'ajuster

éventuellement ses plans puisque d'autres exemplaires sont prévus (Vau de Gouet, Stade de Bagneux, Roz Maria...)

Nous invitons les usagers à nous faire remonter leurs remarques constructives afin d'améliorer le dispositif.

L'idée n'est pas nouvelle. Dans bon nombre de villes, déjà des WC pour chiens ont été mis en place. Quelques fois dans des jardins publics (bacs à sable palissadés à Puteau, Bruxelles, Blois...) d'autres fois autour d'un arbre... Il semble que cela fonctionne. Bien sûr à condition que les maîtres aient la volonté de les faire utiliser par leur compagnon.



Certes, le ramassage des crottes par les maîtres est le meilleur et le plus simple des gestes à avoir.

Par contre, les distributeurs de sachets pour crottes que l'on voit dans certaines communes (Caen, Lisieux...) ne semblent pas satisfaire. Le coût des sachets est important, les distributeurs sont souvent vides... et les sachets ne sont pas toujours utilisés pour leur fonction première. C'est pour cela que pour l'instant, nous n'envisageons pas un tel investissement et préférons parier sur nos WChiens.



Enfin, nous vous rappelons qu'un arrêté municipal n°2009/205, concernant la divagation des chiens ; la non tenue en laisse ; les lieux interdits aux chiens ; le fait de laisser les déjections canines sur la voie publique, est affiché en mairie. Les contrevenants sont passibles d'un procès verbal et d'une contravention de 1ère classe (38€).

Quelques conseils

● M. Carluéc

Adjoint à la communication

Voici quelques conseils simples pour que votre vie en compagnie d'un «parfait chien de ville» soit réellement plus agréable!

Promenade à heures fixes

Plus vous serez ponctuel(le) dans vos heures de sortie en sa compagnie, plus vous parviendrez à lui apprendre à réguler ses besoins et plus vous lui simplifierez l'apprentissage des WC pour chiens.

Le moment idéal : H + 30 minutes

Toutes les observations l'ont démontré : un chien se soulage environ 30 minutes après une émotion forte, et de préférence une émotion heureuse. Le repas étant une émotion heureuse, à vous d'en profiter. Pas besoin de dressage complexe ni de savoir faire inné pour apprendre les bonnes manières à son fidèle compagnon. Il suffit d'un peu de bon sens et de persévérance pour y parvenir naturellement, soyez toujours cohérent dans vos instructions: ce qui est interdit, est interdit tout le temps, sans exception.

Plaisir de la promenade

La promenade est un moment heureux pour votre chien. C'est le moment idéal pour lui apprendre à faire ses «gros besoins» dans les endroits adéquats.

Le tatouage ou la puce

Obligatoire en France, le tatouage ou la puce est la véritable carte d'identité de votre chien. Ce dispositif est indispensable pour retrouver plus facilement votre animal en cas de perte, par exemple.

En ville, toujours la laisse

En ville, la laisse est obligatoire pour tous les chiens, mais c'est, avant tout, un élément qui rassure votre compagnon à quatre pattes. Dans un milieu hostile, elle n'est pas ressentie comme une entrave, mais au contraire comme un lien de protection. En milieu urbain, une laisse courte d'environ 1 mètre est idéale. Les laisses longues et notamment à enrouleur sont génératrices de nombreux accidents. Le collier est préférable au harnais qui décuple la force de traction du chien, notamment pour les chiens de grande taille.

Les textes réglementaires

On l'a dit, le fait de ne pas vouloir subir les contraintes, liées à la présence des chiens dans la ville, est un droit imprescriptible pour chacun. Aussi la réglementation est-elle particulièrement claire sur les devoirs à respecter par ceux qui ont choisi de vivre en compagnie d'un chien :

- Loi N°70-598 du 9 juillet 1970 qui est une déclaration des droits de l'animal.
- Loi N°93-123 du 27 janvier 1993 qui porte sur les diverses mesures d'ordre social.
- Décret N°96-596 du 27 juin 1996 relatif à la lutte contre la rage.
- Arrêté du 27 avril 1999 établissant la liste des types de chiens susceptibles d'être dangereux.
- Loi N°99-5 du 6 janvier 1999 sur les chiens dangereux.

La vaccination

En dehors du vaccin contre la rage ou lors du transport de l'animal (pour les séjours en camping par exemple), aucune vaccination n'est obligatoire. Néanmoins si vous voulez protéger votre animal de compagnie contre des maladies mortelles et infectieuses il est vivement recommandé de réaliser les vaccinations dès le plus jeune âge du chiot.

La muselière

La muselière est imposée aux chiens susceptibles de comportement agressif envers autrui. En cas de morsure, n'oubliez pas que le propriétaire sera toujours tenu pour responsable. La muselière en tissu, plus confortable, évite de blesser le chien. Elle est obligatoire pour les chiens de 1ère et de 2ème catégorie. (la liste est fixée par l'arrêté du 27 avril 1999)

Les responsabilités du propriétaire

De manière générale le propriétaire est responsable du chien, de ses actes et des dommages qu'il peut causer. Il doit prendre les mesures nécessaires pour éviter les accidents et pour être couvert le cas échéant.

Les médecins

Maison médicale
« Le Vieux Moulin » à Quintin
02 96 74 89 89.
Docteurs Pigeon, Verdier, Delobel et
Thébault

Cabinet St-Sébastien à Quintin, 02 96
74 95 00.
Docteur Lenorais

Pôle médical de La Villeneuve
à Saint-Brandan, 02 96 79 65 19.
Dr Thomas et Dr Josse (collaboratrice
associée).

Docteur Chancereul de Plaintel,
02 96 32 06 43.

En cas d'urgence médicale,
veuillez composer le **15**

A la Maison Médicale « Le Vieux Moulin »

Neurologue -Violaine Denys
02 96 74 89 89.
Diététicienne -Lydie Carro
02 96 43 76 59.
Orthoptiste - Caroline Lescornec
02 96 62 14 04.
Psychologue clinicienne
Martine Marhadour
02 96 55 36 25.
Neuropsychologue
Emilie Cloarec
06 08 93 10 79
Sophrologue -Christel Laurent
06 65 14 41 65.
Pédicure - Podologue
Claire Le Chanu 0296749414
Agnès L'Hoste-Huon
0296749162
Orthoptiste - Noémie Guégan
02 96 74 05 23.

Infirmières et infirmiers

Mme Rault Catherine
Mme Le Roux Claire
Mme Le Nagard Stéphanie
Mme Raimbault Anne
Et Mme Auffret Régine
14 bis rue de La Vallée - 02 96 74 80 96

* Permanence assurée au cabinet de 8h
à 8h30 tous les jours sauf dimanches et
jours fériés, et de 16h à 17h, tous les
jours sauf les mardis, samedis,
dimanches et jours fériés.

Mme Guénard Nadine
et Le Louédec-Blévat Delphine
Pôle Médical de La Villeneuve
Parc d'activités - St-Brandan
02 96 74 93 98. - 06 85 70 04 50.

* Permanences au cabinet, le lundi,
mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à
9h30, et de 14h30 à 16h sans rendez-
vous - Le mercredi de 14h30 à 16h sans
rendez-vous.
Mme Le Normand Maryse
et M. Le Biannic Bruno
22 rue Rochonen
02 96 74 98 01.
* Soins au cabinet sur rendez-vous.

Les kinésithérapeutes

Rue du Marché aux Chevaux (face
caserne des Pompiers) - 02 96 58 18 83
Soins au cabinet et au domicile
Carole ALLENO (ostéopathe)
Vincent GERARD (ostéopathe).
Joseph LOTOUT

14 bis rue de La Vallée
02 96 74 08 12 sur rendez-vous
Caroline ROLLAND (ostéopathe)

Cabinet d'étiopathie
4 rue des Forges - 02 96 62 35 18
Yann KERDELANT

Les pharmaciens

Pour la garde de nuit (de 19h30 au
lendemain 8h30) et pour le dimanche,
l'appel téléphonique au "15" ou « 32
37 » permettra de connaître la
pharmacie de garde du secteur
élargi. Le samedi matin : toutes les
pharmacies sont ouvertes, de 14h à
19h30, une pharmacie est ouverte sur
QUINTIN.



Conseil Municipal du 1er avril 2010

Présents : Yves Briens - Daniel Thoraval - Raymond Blévat - Isabelle Maurin - Fabienne Macadré - Léon Courcoux - Philippe Nonet - Patricia Le Moël - Dominique Guguen - Françoise Guillou-Corouge - Michel Hesry - Delphine Le Guillou - Séverine Le Dren - Bernard De Varine-Bohan - Florence Guillard - Jean-Paul Hamon - Rémy Pleven - Raphaël Thérin - Anne-Cécile Lemaire.

Absents excusés : Michel Carluéc (proc. à D. Thoraval) - Catherine Le Jean (proc. à D. Guguen) - Gilbert Déniel (proc. à M. Hesry).

Secrétaires de séances : Raphaël Thérin / Delphine Le Guillou.

AFFAIRES FINANCIERES

. Examen du projet de budget pour 2010 - Principal
Le projet de Budget Primitif proposé pour 2010 se caractérise notamment par :
un montant de dépenses réelles de Fonctionnement de 2 507 016 € (2 570 532 euros au BP 2009) soit - 2.47% en termes de prévision
un montant de recettes réelles de Fonctionnement de 2 769 433 euros (2 730 551 euros au BP 2009) soit +1.42% en termes de prévision

EN DEPENSES

Une proposition d'autofinancement de la section d'investissement d'un montant prévisionnel de 109 692 (238 319 en prévision 2009). Il convient d'ajouter l'amortissement de nos biens mobiliers (sur 5 années), l'étalement de l'amortissement sur 5 années de l'assurance décennale sur le restaurant scolaire pour 195 000 euros soit un total d'autofinancement prévisionnel de 516 000 € (380 819 € euros en 2009).

La progression globale des charges de personnel : 1 275 300 euros soit 50.87% des dépenses réelles de fonctionnement, et de + 3,88% par rapport au réalisé 2009.

La progression des charges de gestion générale (011) +12.48%.

La progression du montant des subventions +3.33%.

EN RECETTES

La baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement versée par l'Etat (-0,54%), le total des participations de l'Etat s'élevant à 38.01 % (39,16 % en 2009) des Recettes Réelles de Fonctionnement.

Le produit fiscal proposé à taux inchangé, 735 500 euros pour les trois taxes foncières, auquel s'ajoute la compensation - relais provisoire de 235 015 euros (suite à la suppression de la Taxe professionnelle) ; il convient d'ajouter l'équivalent « Taxe Professionnelle » perçue de la Communauté de communes : 75 000 euros au titre de la Zone Industrielle Quintin / St-Brandan.

Par ailleurs, la section d'Investissement comprend 1 458 200 € de dépenses d'équipement correspondant à des propositions de travaux réels (non compte tenu des restes à réaliser de 2009) et 230 000 de charges de remboursement de la dette (capital).

Elle intègre en outre la cession de l'immeuble de la grand'rue.

Monsieur le Maire propose les grandes lignes et les orientations du projet de budget 2010 :

- 1) Amélioration des moyens matériels donnés aux services (renouvellement informatique, standard, véhicules...).
- 2) Mise en place des projets sportifs (salles de sports, espace sportif).
- 3) Sécurité des rues (entretiens, aménagements, sécurité et accessibilité).
- 4) Environnement et développement durable (espaces verts, traitements différents, problème des pigeons, bacs à tous, plan de désherbage, réorientation du fleurissement, réduction des dépenses d'énergie).
- 5) Attention portée aux demandes des associations (sanitaires et agrandissement du boulo-drome des Quinconces, étude d'aménagement de la MJC, achat des matériels...)
- 6) Lancement d'une étude sur le commerce et d'un programme d'action. Renforcer l'attractivité de Quintin, tant commerciale, que touristique (ruelles...).
- 7) Création d'un pôle de solidarité.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
- *approuve le budget principal 2010 par 16 voix pour et 7 abstentions.*

- Budgets Assainissement et Lotissement
Monsieur le maire soumet au vote les budgets.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
- *vote les budgets de l'assainissement et du lotissement par 23 voix pour.*

. Fiscalité 2010.

Rapporteur : Daniel Thoraval

Le tableau 1259 Com comprend les bases d'impositions prévisionnelles pour 2010 et le rappel des taux d'imposition communaux de 2009, soit un produit constant de 735 567 €. qui correspond au produit attendu inscrit au projet de budget 2010.

En ce qui concerne la Taxe Professionnelle versée aux communes, une compensation relais est attribuée par l'Etat pour 2010, dont le montant est égal au produit des bases théoriques par le taux d'imposition 2009. Un montant de 235 015 € est

	Bases d'imposition Effectives 2009	Taux d'imposition Communaux 2009	Taux d'imposition Prévisionnels 2010	Bases d'imposition Prévisionnelles 2010	Produits à taux constants
Taxe d'habitation	2 241 813	14.67	>>>>	2 301 000	337 557
Taxe foncière bâti	1 816 545	21.01	>>>>	1 855 000	389 736
Taxe foncière non bâti	12 951	64.14	>>>>	12 900	8 274
					735 567
Compensation relais Taxe Professionnelle		18.19		1 292 000	235 015

notifié pour Quintin, montant supérieur au produit de la Taxe Professionnelle de 2009 (231 102 €).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
- *adopte à l'unanimité les taux pour l'année 2010 selon les propositions du rapporteur.*

. Demandes de subventions.

Rapporteur : Yves Briens

Monsieur le Maire présente successivement au vote du conseil municipal, les subventions suivantes :

L'association L'Heure Musicale pour 1 400 €. La Bibliothèque pour Tous pour 1 000 €. (Par ailleurs, une aide à l'investissement « réalisation d'étagères » par le Lycée Professionnel Jean Monnet pourra être envisagée).

Le Forum des Arts pour 1 000 €. (Raymond Blévat précise que 15 participants du secteur de Quintin : peintres, céramistes, sculpteurs) sont concernés ; 60 œuvres seront transportées. La manifestation sera organisée à Barr (Alsace) à compter du 11 mai 2010, au titre du fonds culturel.

L'UGSEL pour 400 € - Le kin ball pour 200 €, au titre de remboursement de frais.

La course cycliste des Croix-Jarrots pour 500 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
- *décide à l'unanimité, d'octroyer les subventions telles que présentées par le rapporteur.*

Travaux d'effacement de réseaux dans la rue du Maréchal Leclerc

Il est proposé au conseil municipal de se prononcer sur la demande de subventions pour l'effacement de réseaux dans la rue du Maréchal Leclerc, auprès du département (10 %) et auprès de la Région (30 %).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
- décide de solliciter une subvention auprès du Département (10 %) et auprès de la Région (30 %), sur la base d'un montant prévisible des travaux de 67.179 €.

Travaux de restauration de la Vierge de la Pitié
- Demande de subventions pour la restauration de la Vierge de la Pitié, auprès du Département (40 %), auprès de la Région (10%) et de Leader +.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
- décide de solliciter une subvention auprès du Département (40 %) et auprès de la Région (10 %) et auprès de Leader + (la plus forte possible), sur un montant de travaux de 3 680 € HT.

Création d'un poste de contractuel

Rapporteur : Isabelle Maurin

Les effectifs de la garderie péri-scolaire ayant évolué fortement ces dernières semaines pour atteindre un maximum de 64 enfants, la cantine scolaire accueillant un effectif de plus de 70 élèves (de l'école maternelle) encadrés par uniquement deux personnes, il est proposé d'embaucher contractuellement, un agent, sur un temps de 2 heures / jour (soit ½ h le midi pour l'école maternelle et 1 h 30 en fin d'après-midi pour la garderie péri-scolaire), pour un total de 8 heures / semaine, en qualité d'adjoint technique de 2ème classe, 1er échelon.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
- *décide de créer ce poste contractuel temporaire sur la base de 8 heures de travail par semaine, par 22 voix pour et 1 abstention.*

51ème campagne Nationale

« Fleurir la France »

● G. Deniel délégué à l'environnement

Cette année encore, le Conseil Général des Côtes d'Armor renouvelle le concours des Villes et Villages Fleuris

En 2009, Quintin faisait partie des 252 communes qui ont valu au département le titre de « Thophée National du Département Fleuri ».

C'est le travail de chacun qui est ainsi récompensé puisque les Côtes d'Armor sont parmi les départements les mieux fleuris de France.

Première étape pour cette année 2010, le concours des « Maisons Fleuries ». Le Jury Communal passera dans notre ville le 24 juin 2010.



Ce concours a trait au fleurissement des maisons et établissements divers localisés dans les communes participantes au concours départemental des « Villes et Villages Fleuris », ce qui est le cas à nouveau cette année pour Quintin.

Ensuite, les maisons les mieux fleuries au niveau départemental seront désignées à l'attention du Comité National de Fleurissement.

Mais pour l'instant, il s'agit de nommer les lauréats dans les catégories suivantes :

1ère catégorie : Maisons avec jardin visible de la rue (<1 000 m²)

2ème catégorie : Parcs et grands jardins privés visibles de la rue ou ouverts au public (>1 000 m²)

3ème catégorie : Façades seules fleuries (balcon, terrasse, mur, fenêtre)

4ème catégorie : Hôtels, restaurants, commerces fleuris

5ème catégorie : Hôpitaux, foyers et autres établissements de service public

6ème catégorie : Offices de Tourisme et Syndicats d'Initiatives

7ème catégorie : Hébergements touristiques saisonniers (label : Gîtes de France, Clévacances)

8ème catégorie : Campings privés

9ème catégorie : Potagers fleuries visibles de la rue ou ouverts au public

10ème catégorie : Prix du Jury

Pour chaque catégorie, les critères de notation sur 20 points sont :

Note d'ensemble (7 points)

Harmonie

Équilibre des couleurs (3 points) - Choix des végétaux (2 points) - Équilibre, quantité, répartition (2 points).

Entretien

Propreté des abords, pas de désherbage chimique (2 points) - Conduite des végétaux (taille, remplacement) (1 point) - Techniques alternatives (paillage, balayage) (2 points) - Économie d'eau (1 point).

Bien sûr, pour participer au concours, mieux vaut s'inscrire en mairie dès maintenant.

ADRESSES ET HORAIRES

MAIRIE :

Tél : 02 96 74 84 01.

Fax : 02 96 74 06 53.

Courriel : mairie@quintin.fr

POLICE MUNICIPALE :

Laurent BOULAIRE

02 96 74 84 01. - 06 27 22 75 65.

SALLE DES FETES CAMPING :

Tél : 02 96 74 92 54.

M.J.C. Les Quinconces

Tél : 02 96 74 92 55.

CYBERCOMMUNE

Point formation

rue Léquier

Tél : 02 96 79 64 27.

QUINTIN COMMUNAUTE

2 rue Saint Eutrope

Tél : 02 96 79 62 55.

Fax : 02 96 79 63 11

OFFICE de TOURISME

6 Place 1830

Tél : 02 96 74 01 51.

PISCINE OPHEA

1 rue Fosse Malard

Tél : 02 96 58 19 40.

GENDARMERIE

rue de Moncontour

Tél : 02 96 74 80 17.

CENTRE DE SECOURS

rue du Marché aux Chevaux

Tél : 18

Tél administratif : 02 96 74 93 74.

Déchetterie

"Le Grand Gué"

(ancienne route de Corlay)

02 96 74 86 62

Ouvertures :

Lundi : 9h-11h45 - 14h-17h45

Mardi : 9h-11h45

Mercredi : 14h-17h45

Vendredi : 9h-11h45

Samedi : 9h-11h45 - 14h-17h45

Fête du sport en famille le 30 mai de 10 à 18h

SUR LE PARKING MJC-PISCINE

Initiation et découverte

d'une vingtaine de sports différents

Avec le parrainage de Pascal Le NOUVEL

EXPOSITIONS :

" Famille et Santé" et "La santé dans le sport"

Avec la participation du comité Handisport 22, CDOS et l'UDAF

PETITE RESTAURATION - BUVETTE - ANIMATION MUSICALE

ENTREE LIBRE

(Baptême de plongée à la piscine Ophéa à partir de 14h00 sur inscription)

Organisation : MJC du Pays de Quintin et les associations sportives du Pays de Quintin

Renseignements et programme complet :

02 96 74 92 55 - www.mjcpaysdequintin.org

Le PAYS de QUINTIN

fête le sport en famille !!!



Contacts

Téléphone : 02 96 74 84 01
Fax : 02 96 74 06 53
Courriel : mairie@quintin.fr
Site Internet : www.quintin.fr

Bulletin d'informations pratiques

Place de la Mairie
22800 - QUINTIN
02 96 74 84 01

Directeur de publication : Yves Briens.
Directeur adjoint : Michel Carluéc.
Secrétaire d'édition : Béatrice Pérennès.
Conception maquette : Johan Ruellan sur Scribus.
Rédaction : Municipalité de Quintin
Crédit photos : Service communication
Imprimerie : Imprimerie Quintinaise.
Tirages : 1600 exemplaires
Dépôt légal : mai 2009.

Nous remercions le comité de rédaction qui a collaboré à ce numéro ainsi que l'équipe municipale et les différents services.